

HAUTE COUR DE JUSTICE

140

CABINET
D'INSTRUCTION

N°

Procès-verbal d'interrogatoire et de confrontation

L'AN mil neuf cent quarante cinq le VINGT DEUX
du mois de septembre à 17 heures 45 du soir

Déférant à notre mandat de comparution de ce jour
après avoir été extrait de la Maison d'arrêt de FRESNES
Chambre
Devant nous, GIBERT, Président Membre de la Commission
d'Instruction près la Haute Cour de Justice, assisté de QUEMENER
Greffier assermenté, s'est présenté a été amené
en notre cabinet, à Paris, le nommé L A V A L Pierre



M^e BARADUC, Avocat à la Cour
Conseil de l'inculpé, dûment convoqué et à la disposition de qui la
procédure avait été mise la veille de ce jour, est présent.

DEMANDE .- Un acte dit " Loi n° 1077 du 12 Décembre 1942 " publié au Journal officiel du 12 Décembre, et signé par vous prescrit la position de la mention " JUIF " sur les cartes d'identité délivrées aux Israélites français et étrangers. Voulez-vous vous expliquer sur cette prétendue loi qui est signée de vous seul ?

REPONSE. Pour cette question, je vous fais remarquer que depuis ce matin neuf heures, avec une interruption de trois heures, j'ai été interrogé par M. SCHENEDECKER et par vous, il est six-heures moins le quart, je suis fatigué, exceptionnellement sur ce point, je vous ferai parvenir une note.

Avant de clore, l'inculpé déclare spontanément, je ne veux pas quitter votre cabinet sans exprimer sans ma profonde surprise et mon amer regret d'apprendre que mon instruction sera brusquement close.

+ d'aucune
question

L'acte d'accusation comporte des griefs dont les principaux n'ont jamais fait l'objet de la part de magistrats instructeurs, je suis accusé de complot contre la sûreté intérieure de l'Etat, et je n'ai jamais été interrogé sur mon rôle à l'Assemblée Nationale, Je suis accusé d'intelligences avec l'ennemi et je n'ai jamais été interrogé ni sur les entretiens de Montoire, ni, d'une façon générale, sur mes négociations avec le gouvernement allemand. Je ne cite que ces deux exemples, mais je pourrai en citer d'autres aussi saisissants.

J'ai adressé aujourd'hui même, une lettre à Monsieur le Garde des Sceaux pour lui signaler, cette situation anormale.

Je demande instamment que mon instruction soit prochainement reprise pour me permettre d'user du droit naturel de défense qui appartient à tous les accusés.

Lecture faite, Persiste et signe avec nous et le Greffier, approuvant un mot rayé nul et deux mots ajoutés en marge.



Benveniste

Pinus